

Compte-rendu du Conseil de l'École Doctorale SPIM – 27 avril 2016 à 14h00

Membres et invités présents :

Wilfrid BOIREAU	FEMTO-ST / MN2S
Nicolas BROCHARD	représentant doctorants LE2I
Pauline BUTAUD	représentante doctorants FEMTO-ST (MEC'APPLI)
David CHAPELLE	FEMTO-ST / DMA
Sophie CHAUVEAU	directeur adjoint ED SPIM UTBM
Bernard DULMET	FEMTO-ST / Temps-Fréquence
Stéphane FONTAINE	Directeur DRIVE
Michaël GAUTHIER	FEMTO-ST / AS2M
Franck GECHTER	IRTES
Dominique GINHAC	LE2I
Olga KOUCHNARENKO	FEMTO-ST / DISC
Cécile LANGLADE	IRTES
François LANZETTA	FEMTO-ST / Énergie
Philippe LUTZ	directeur ED SPIM
Hervé MAILLOTTE	FEMTO-ST / OPTIQUE
Patrick MARQUIE	LE2I
Dounia RADI	secrétariat de direction ED SPIM (UB)
Alexandrine VIEILLARD	secrétariat de direction ED SPIM (UFC)

ORDRE DU JOUR

- 1) **Situation des effectifs** de doctorants
- 2) Retour sur l'évaluation **HCERES**
- 3) Répartition des **contrats doctoraux 2016-2017**
- 4) Mise en place d'**ADUM**
- 5) Projet du **nouvel arrêté sur la formation doctorale** et projet de **modification du décret sur le contrat doctoral**
- 6) Auditions de 2^e année, questionnaires de fin de 1^{re} année
- 7) Commission **formation**
- 8) **Avenants « enseignement »** 2016-2017
- 9) **Calendrier** été 2016 / rentrée 2016-2017
- 10) Divers

Situation des effectifs de doctorants

Au 8 avril 2016

429 doctorants inscrits, dont **105 primo-entrants**

(118 inscrits en 2^e année, 102 en 3^e année, 77 en 4^e année (+ 10 thèses soutenues en 2015), 12 en 5^e année (+ 2 thèses soutenues) et 2 en 6^e année (+ 1 soutenue en 2015))

2014-2015	Ré-inscriptions	Primo-entrants	TOTAL
UFC (FEMTO-ST + Nanomédecine) <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 5px;"> FEMTO-ST = 199 Nanomédecine = 5 </div> Inscrits : En cours : TOTAL :	159 <i>6 en attente dépôt de soutenance</i> 165	45 <i>1 cotutelle avec Vilnius 3 cotutelles avec la Côte d'Ivoire</i> (49)	204 11 (215)
UTBM (IRTES + OPERA + FEMTO-ST) <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 5px;"> IRTES = 100 OPERA = 13 FEMTO-ST = 9 </div> Inscrits : En cours : TOTAL :	86	36	122
UB (LE2I + DRIVE) <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-top: 5px;"> LE2I = 82 DRIVE = 19 </div> Inscrits : En cours : TOTAL :	79 (dont 12 soutenances 2015) 2 (81)	24	103 2 (105)
	324 (332)	105 (109)	429 (442)

Les inscriptions en cours correspondent principalement à des 5^e années. Nous rappelons que les inscriptions en 5^e année font l'objet d'un traitement particulier : elles ne sont réalisées que lorsque le processus de soutenance est enclenché. Les cas restants sont actuellement en cours de discussion.

Évaluation HCERES

Les conclusions du rapport d'évaluation de l'ED par l'HCERES ont été communiquées.

En ce qui concerne les commentaires généraux :

- Le comité a formulé une **appréciation générale « très positive »**
- Les points faibles identifiés avaient déjà fait l'objet de discussions au sein du conseil, à savoir :
 - la durée des thèses
 - le nombre d'abandons au cours des 5 dernières années
 - la part encore insuffisante de financements industriels

Les actions recommandées par l'HCERES :

- Mise en œuvre des orientations proposées dans le projet de l'ED
- **Effectuer une meilleure analyse des causes d'abandons et d'arrêts des thèses** : il est très difficile de connaître la raison pour laquelle un doctorant ne donne plus de nouvelles en cours de thèse, notamment lorsqu'il est reparti à l'étranger, ceci constituant le manque d'information principal jusqu'en 2013. D'autre part, il est observé que la phase de rédaction du manuscrit constitue parfois un réel écueil pour le doctorant, ceci apparaissant de plus en plus souvent. L'ED doit mener une réflexion sur l'aide pouvant être apportée au doctorant pour l'aider à **acquérir les compétences en rédaction** (en proposant des cours ?) ainsi que sur la possibilité d'alléger le format du manuscrit afin d'améliorer l'efficacité dans cette phase importante d'une thèse. Ce point a un impact important également sur la durée des thèses ; plusieurs situations de longue durée (> 4 ans) sont liées à des problèmes de rédaction.
- Poursuivre les **actions en vue de limiter la durée des thèses** :
 - Vérification du dossier scientifique de tout candidat à l'inscription
 - Vérification de la viabilité des demandes de cotutelles
 - Suivi des dossiers au cas par cas à partir de la 4^e année
 - Suivi des doctorants dès la fin de 1^{re} année (questionnaires)
- Accroître la liaison avec le tissu économique, notamment en renforçant les échanges avec les **pôles de compétitivité** (les contacts avec le pôle « microtechniques » sont déjà établis), les écoles d'ingénieurs (plateformes technologiques), les réseaux scientifiques tel que REDOC SPI...

Répartition des contrats doctoraux « établissement »

Classement séparé par établissements « employeurs » (on reste cette année sur une affectation des contrats par les établissements actuels, et non par UBFC) :

- ? contrats UFC (on part sur une base similaire à celle de 2015, à savoir de 10 en fonction du nombre total de contrats ouverts par l'établissement)
- ? contrats UB
- 2 ou 3 contrats UTBM

Procédure d'affectation :

- La règle générale est celle d'une affectation entre laboratoires/départements de recherche, sur des critères basés sur des ratios entre les **flux de thèses**, le nombre d'**HDR** et le **nombre de soutenances**, le tout en tenant compte d'un **historique sur 4 ans**.
 - o **UB** : on part sur le maintien de 4 contrats, mais nous n'avons pas encore le nombre total de contrats possibles et la discussion de répartition entre les ED n'a pas encore eu lieu. Propositions de classement par LE2I et DRIVE.
 - o **UTBM** : 2 ou 3 contrats, pas de classement proposé par le laboratoire, ni par les équipes à l'exception de MMP (*).
 - o **UFC** : affectation sur les 7 départements de FEMTO-ST et nanomédecine. Le nombre de contrats n'étant pas encore défini, nous pouvons partir d'un nombre sans classement bas (7) et indiquer ensuite l'ordre d'affectation pour les suivants.

Répartition par laboratoires/départements :

Contrats UFC

FEMTO-ST (« x » contrats UFC)

Initialement : **1 contrat par département**

8^e contrat = AS2M ; 9^e contrat = DMA ; 10^e contrat = DISC ; 11^e contrat = MN2S

12^e contrat = Optique ; 13^e contrat = Énergie ; 14^e contrat = Temps-Fréquence

Nanomédecine = pas de contrat

Contrats UB

DRIVE : 1 contrat classé 3^e

LE2I : 3 contrats classés 1^{er}, 2^e et 4^e

Contrats UTBM

Les équipes ICAP(*), CCE, OPERA (1 sujet) et MMP ont remonté des sujets à l'ED : seule MMP a proposé un classement. En se basant sur les critères ED de type taux d'encadrement notamment, le conseil a sélectionné 1 sujet pour les équipes ICAP, CCE et OPERA. Concernant MMP, compte tenu de l'historique et de la proposition d'un classement, le conseil a décidé d'affecter le premier contrat à cette équipe. Le sujet classé 2 par l'équipe sera mis en liste d'attente.

Les sujets de ICAP(*), CCE et OPERA ont été classés à égalité car les critères ED ne permettaient pas de les différencier et aucun interclassement scientifique n'avait été fourni. Le conseil a décidé de répartir les contrats (1 ou 2) entre les sujets sélectionnés d'ICAP(*), CCE et OPERA en fonction de la qualité des candidats qui seront proposés en juin. Cette évaluation de la qualité sera essentiellement basée sur le dossier académique et l'adéquation aux compétences recherchées pour le projet de thèse.

La liste des sujets et les classements proposés par l'ED figurent dans le tableau joint

(*) L'équipe ICAP avait transmis un classement qui n'a pas été traité par le conseil. Cela n'a cependant pas eu de conséquence sur les décisions prises au cours du conseil.

Suite du processus pour les contrats doctoraux « établissement »

Processus de concours sur les sujets :

- Conseil de l'ED du 27 avril 2016 : par établissement, validation d'une liste ordonnée de sujets par départements/laboratoires de recherche.
Cette liste comportera $n + 2$ sujets maximum par département/laboratoire, n étant le nombre de contrats doctoraux alloués par l'ED au département/laboratoire.
- L'ED fait une publicité des sujets retenus avec un affichage sur le site de l'ED, avec une indication de réserve sur le financement (mention « sous réserve de financement ») tant que les nombres de thèses affectés par les établissements ne sont pas définitifs.
- Les départements/laboratoires de recherche et les directeurs de thèse font la publicité pour les sujets.
- Quand le nombre définitif de contrats doctoraux attribués par un établissement est arrêté, la réserve sur le financement est enlevée pour les sujets qui ne sont pas en liste d'attente.
- La **composition du dossier de demande** est précisée sur le site de l'ED (rubrique « offres de thèse »/ « procédure concours ») : les documents devront être fournis à l'ED par le directeur de thèse.

Contrats doctoraux « établissement », « collectivités », collegium et labex

Round 1 du concours :

6 juin 2016 : par sujet/encadrants, fournir à l'ED une liste ordonnée et argumentée des candidats retenus avec les dossiers

15 juin 2016 : retour de l'ED sur les listes proposées par sujet. L'ED validera une liste de candidats, informera les directeurs de thèse puis les candidats aux emplois. Tous les candidats devront s'être positionnés sur la poursuite ou non du concours sur le poste **pour le 22 juin 2016**. L'absence de réponse à cette date correspond à un abandon de la candidature au poste.

Round 2 et 3 du concours :

Pas de changement : cf. le compte rendu du conseil ED SPIM du 11/01/2016.

La commission de l'ED en charge de l'étude et de la validation des candidatures est composée du directeur de l'ED et des directeurs adjoints.

Mise en place d'Adum

Actions entreprises :

Tous les encadrants et doctorants de SPIM ont reçu un mail les invitant soit :

- Pour les encadrants, à vérifier et corriger/compléter leur profil,
- Pour les doctorants, à se connecter sur Adum pour créer leur profil.

Ces démarches sont essentielles car il n'existe pas de possibilité de « bascule » des données informatiques actuelles vers Adum.

Les (ré)inscriptions 2016-2017 se feront à partir du nouvel outil : chaque doctorant devra mettre à jour son profil et **générer les documents nécessaires à la constitution du dossier** :

- Demande d'autorisation d'inscription
- Charte des thèses

De la même manière, les éléments concernant les **demandes d'autorisation de soutenance** seront renseignés dans la profil du doctorant et les formulaires générés à partir du logiciel.

Afin que l'ED puisse disposer avant la rentrée prochaine d'un maximum de données, **il est impératif que les doctorants inscrits en 2015-2016 créent leurs profils**, même si la soutenance intervient avant la fin 2016. Cela permettra d'extraire les statistiques nécessaires aux laboratoires et à UBFC pour les remontées MNSR. **(103 profils créés sur 419 inscrits à la date du 26/04/2016).**

Actions en cours :

3 « sites de gestion » ont été définis : Besançon, Belfort et Bourgogne. Il s'agit de sites de gestion administrative dont le pilotage sera géré par le Bureau des Etudes Doctorales.

Au niveau de l'ED, il y aura trois secrétariats localisés à Besançon, Belfort (ou Sevenans) et Dijon sous la responsabilité fonctionnel du secrétariat bisontin.

Actuellement, le travail porte sur l'harmonisation des procédures et formulaires entre les établissements :

- Inscriptions
- Demandes de dérogations Master
- Soutenances
- Demandes de co-encadrement
- Demandes de co-direction (directeurs de thèse hors UBFC)

Tous les travaux entamés depuis 1 an seront soumis à l'approbation du collège doctoral et d'UBFC, dès les premières réunions. **Le directeur de l'ED souhaite notamment que les demandes de co-encadrement** (démarche obligatoire actuellement à l'UB), **soient facultatives** (selon la volonté des co-encadrants non HDR concernés).

Projets de nouveaux textes

Projet d'arrêté fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme de doctorat :

Attention, ce texte n'est pas définitif ; en voici quelques éléments clés :

- Création d'une **charte du doctorant** et d'une **convention de formation** signée par le directeur de thèse (art.12), plan individuel de formation (art.15),
- Mise en place d'un **comité individuel de suivi** (art.13) ; les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'école doctorale,
- **Disparition d'indication des mentions** à l'issue de la soutenance,
- **Limitation de la durée des thèses**, possibilité d'une **année de césure** (art.14),
- **Tendre vers l'égalité hommes/femmes dans la composition des jurys**

Projet de modification du décret relatif au contrat doctoral :

- **Réévaluation du salaire de base à 1747,50 €** mensuels,
- **Possibilité de césure d'une année** au cours du contrat,
- Offrir la possibilité de faire intervenir plusieurs établissements pour l'exécution du contrat doctoral,
- **Modulation de la durée des activités complémentaires** avec un plafond à 1/6^e du temps de travail : des avenants de 1 à 64 heures seraient donc possibles, ainsi que le panachage des activités,
- Alignement de l'activité complémentaire d'enseignement sur le tarif des vacances.

Ces changements annoncés ont un **impact** sur les discussions en cours concernant **les procédures**, la **charte des thèses**, ainsi que sur la **partie formation**.

Dès parution des textes, des discussions devront avoir lieu au sein du collège doctoral UBFC et les propositions devront être validées rapidement par le CA.

Auditions des doctorants en 2^e année de thèse

Labo ou départements de recherche	nombre de doctorants à auditionner	Organisateur local	Membre extérieur (représentant ED)	Dates d'auditions
AS2M	7	Maryvonne Dulmet	Raphaël Couturier	18/03/2016
DISC Besançon	5	Hassan Mountassir	Franck Marzani	24/03/2016
DISC Belfort Montbéliard	8	Raphaël Couturier	Nadine Piat	29/03/2016
ENERGIE	6	François Lanzetta	Fabrice Bouquet	09/05/2016
MEC'APPLI	12	David Chapelle	Maryvonne Dulmet	08/03/2016
MN2S	9	Sébastien Euphrasie	Cécile Langlade	08/04/2016
OPTIQUE	8	Hervé Maillotte	François Peyraut	31/03/2016
TEMPS-FREQUENCE	5	Emmanuel Bigler	François Courvoisier	09/03/2016
CCE + ICAP	7	David Bouquain (2) Yassine Ruichek (5)	Thierry Barrière	09/03/2016
ECS + ERCOS	6	Abdellah El-Moudni (4) Jean-Claude Sagot (3)	Jean-Marc Nicod	25/03/2016
MMP	16	Cécile Langlade	Emmanuel Foltête, Franck Chollet	01/04/2016
OPERA	5	Maxime Wack	Philippe Lutz	17/03/2016
DRIVE	8	Stéphane Fontaine	Olivier Laligant	26/04/2016
LE2I	20	El-Bay Bourennane, F. Marzani, O. Laligant	Maxime Wack, Franck Gechter, Yann Meyer	01 et 05/04/2016
TOTAL	122			

Calendrier :

- **29/02/2016** : les dates d'auditions doivent avoir été fixées
- **les auditions doivent se dérouler avant le 22 avril 2016**
- 02/05/2016** : date limite d'envoi des rapports sur les auditions par les représentants de l'ED
- Courant mai** : réunion bilan des représentants de l'ED et prises de décisions
- Fin juin/début juillet** : retour d'informations vers les doctorants.

Questionnaires de fin de 1^{re} année

Objectif : retour des questionnaires « doctorant » et « encadrant » pour la **fin du mois de juin 2016**

Modification demandée : remplacer le caractère « notation » de l'échelle d'évaluation des questions

1		10		Non acquis		Parfaitement Acquis
Proposition :						

Les identifications du doctorant et des directeurs de thèse seront ajoutées sur les questionnaires mais ils resteront bien sûr confidentiels. Différentes solutions pour faciliter l'envoi sont à l'étude.

Commission formation

La dernière réunion de la commission s'est déroulée le 16 mars dernier : le compte rendu est disponible sur le site de l'ED (rubrique « commission formation »).

Propositions devant être validées par le conseil :

1. Conditions et procédures de validation des cours suivis « en ligne » :

- Validation possible de **2 cours en ligne (maximum)** dans le P.I.F.
- Accord nécessaire par le biais d'une **demande de validation de cours « hors liste SPIM »**, avec descriptif du cours afin de déterminer la rubrique concernée et le volume horaire validé
- Validation maximale de **28 heures** de cours en ligne
- 3 plateformes proposées :
<https://fr.coursera.org>, <https://www.edx.org>, <https://fun-mooc.fr>.
- Attention : le **certificat d'accomplissement** du cours devra être fourni pour la validation définitive.

2. Organisation de cours par visioconférence au profit des doctorants géographiquement éloignés :

- L'ED souhaite encourager les possibilités de visioconférences
- L'ED ne dispose pas de salle de visio et n'a pas les moyens de gérer la logistique : c'est aux collègues organisant les cours de s'en charger.

3. Redéfinition des intitulés des rubriques « boîte à outils » et « sciences » :

Il est proposé de conserver l'appellation « Sciences » et de remplacer « boîte à outils » par « Outils scientifiques et techniques »

Autres informations :

- A la demande de doctorants et sur propositions de collègues, 2 cours ont été ouverts cette année dans la rubrique « Outils scientifiques et techniques » :
 - o On Advanced Functions of COMSOL Script Mode (CoSMo) pour 6 heures
 - o Labview (6 heures)
- Le lien pour accéder aux écoles thématiques du CNRS est affiché sur le site de l'ED :
https://applications-drh.cnrs.dir.fr/ecoles_thematiques/consultation

FORMATIONS SCIENCES ED SPIM
ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

CODE FORMATION	DATE DEBUT	LIEU	SUIVI	ATTESTATION		TIBRE PART	OBSERVATIONS
				ENVOYEE	EN COURS		
1 SPIM-HYPMAT	08/12/2016	UTBM-Sevenans	REALISE	OUI		31	
1 SPIM-PAAM	06/01/2016	LERMPS, UTBM- Montbéliard	REALISE	OUI		22	
1 SPIM-TSF	21/01/2016	UTBM-Sevenans	REALISE	OUI		35	
1 SPIM-NP	28/01/2016	FEMTO-ST-Besançon	REPORTEE				Deux journées de formation : 03/02 (feuille émargement reçue), 2è journée -> le 25/04
1 SPIM-MLTA	01/02/2016	UTBM-Belfort	REALISE	OUI		16	
1 SPIM-QUANT	07/03/2016	MDE-Besançon	REALISE	OUI		12	
1 SPIM-POIDS	14/03/2016	FEMTO-ST-Besançon	REALISE	OUI		10	
1 SPIM-PHCS	23/03/2016	ENSMM-Besançon	REALISE	OUI		11	
1 SPIM-MAS-PC	07/04/2016	UFR-ST-Besançon	REALISE		OUI		
1 SPIM-FASO	11/04/2016	ENSMM-Besançon	REALISE	OUI		14	
1 SPIM-ANSD	13/04/2016	FEMTO-ST-Besançon	REALISE	OUI		4	
1 SPIM-PHYSA	15/04/2016	FEMTO-ST-Besançon	REALISE		OUI		2è journée réalisée le 22/04 - En attente retour feuilles d'émargement
1 SPIM-MM	20/04/2016		ANNULEE				Formation annulée par l'intervenant
1 SPIM-COSMO	27/04/2016	UFR-ST-Besançon	A VENIR				En cours de programmation et de finalisation
1 SPIM-MRLP	19/05/2016	Besançon	A VENIR				En attente confirmation lieu/salle
1 SPIM-CCBD	06/06/2016	Dijon	A VENIR				
1 SPIM-WOD	08/06/2016	Dijon	A VENIR				
1 SPIM-MLTA 2è session	04/07/2016	UTBM-Belfort	A VENIR				
1 SPIM-EISE	NP		NP				Non ouverte cette année, les personnes ont été invitées à suivre SPIM-FASO
1 SPIM-VV	NP		NP				
1 SPIM-SMA	NP		NP				
1 SPIM-GHAAM	NP		NP				
22							

REALISE	11	
NON REALISE :		
-> A VENIR	5	4+1 -> SPIM-COSMO
-> ANNULEE	1	
-> REPORTEE (EN COURS)	1	
->NON PROGRAMMEES	4	
TOTAL 2015-2016	22	

Procédures pour les avenants

Le projet de décret relatif au contrat doctoral laisse apparaître de probables changements quant à la nature et au montant de la rémunération des avenants. Pour l'instant, il n'est pas possible de préciser si ces changements auront un impact sur le processus d'affectation.

UFC et ENSMM :

Principe du maintien de la réunion de répartition des avenants sur l'ensemble des contrats doctoraux de l'UFC.

- En liaison avec les départements d'enseignement, le principe est de préparer les demandes en faisant connaître aux départements d'enseignement tous les candidats potentiels.
 - o Attention : l'objectif est de favoriser les doctorants sous contrat dont la principale perspective professionnelle est l'enseignement/recherche universitaire. En parallèle, nous chercherons à développer les autres formes d'avenants (diffusion de la culture scientifique, expertises...)
 - o Sollicitations croisées des départements de recherche et des départements d'enseignement (y compris ENSMM). Cependant, le doctorant est une ressource du laboratoire (sa mission principale étant sa thèse) qui peut être mis à disposition des départements d'enseignement pour un avenant (64 heures éq. TD)
 - o **Procédure :**
 - Recensement par les laboratoires/départements des doctorants qui peuvent et sont autorisés par leur direction de thèse à postuler sur un avenant « enseignement » : **fournir une liste à l'ED pour le 27 juin 2016**
 - Transmission par l'ED de la liste aux départements d'enseignement, avec information sur les compétences et contacts
 - Retour des départements d'enseignement courant juillet, à préciser selon les directives de l'UFC.

UB : l'avis de l'École doctorale est demandé après celui du directeur de thèse et du directeur de laboratoire.

UTBM : attribution a priori sur les nouveaux contrats, pas d'implication de l'ED.

Calendrier été / rentrée 2016

Période du 14 juillet au 15 août 2016 :

Pour les soutenances prévues en août et 1^{re} quinzaine de septembre :

Les demandes d'autorisation de soutenance doivent parvenir **au plus tard le 3 juin 2016** (pour une autorisation de soutenance accordée avant la fermeture d'été des établissements)

Pour les soutenances devant avoir lieu au cours de la 2^e quinzaine de septembre :

Les demande d'autorisation de soutenance seront transmises à l'ED **au plus tard le 08 juillet 2016** (pour permettre la désignation des rapporteurs avant la fermeture d'été des établissements)

Rentrée 2016 : inscriptions effectuées par UBFC :

Pour les premières inscriptions, il est demandé **d'anticiper la constitution des dossiers** des nouveaux doctorants ainsi que l'arrivée de ceux en provenance de pays étrangers.

Afin de permettre une meilleure gestion au moment de la rentrée universitaire, il est demandé aux **doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral** de déposer leur demande de **ré-inscription avant la fin du mois de septembre 2016** (garantir la continuité du salaire + prise en compte des éventuels avenants).

Pour les doctorants de Besançon, une demande va être faite par l'ED afin de reconduire la permanence à FEMTO les mardi et jeudi matins.

Points divers

ATER et durée des thèses :

Les commissions de recrutement et les directeurs de thèse doivent être sensibilisés sur l'impact d'un contrat ATER pour un doctorant dont la thèse n'est pas terminée. L'ED constate **qu'un ATER à temps plein conduit systématiquement à un allongement de la durée de près de 1 année**, sans aucune plus-value pour la thèse.

Mémoire de thèse :

La phase de rédaction de la thèse est parfois longue, et à l'origine de beaucoup de durées supérieures à 36 mois ; plusieurs pistes sont possibles :

- Proposition d'un **guide de la rédaction à étudier**
- **Obliger à un exercice de rédaction intermédiaire**
- **Limiter la longueur des manuscrits**

Renouvellement du conseil de l'ED et élections des représentants des doctorants :

A prévoir en fin d'année 2016, selon les modalités qui seront définies par le règlement intérieur d'UBFC.

La réunion du conseil s'est achevée à 18h15.

La prochaine réunion aura lieu en novembre 2016 (sauf si des décisions sont nécessaires du fait des travaux du collège doctoral UBFC et de la transition.)